

Département de la Haute -Garonne  
Arrondissement de Toulouse  
Canton de Villemur sur Tarn  
**Commune de LAYRAC SUR TARN**  
31340

**ARRETE MUNICIPAL**  
N° 2018/22

**RADIATION POUR MISE A LA RETRAITE FONCTIONNAIRE NON AFFILIE A  
LA CNRACL**

Le Maire de la commune de Layrac/Tarn (Haute-Garonne)

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Vu la demande de Madame Martine RAYNAUD en date du 26 mars 2018

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Madame Martine RAYNAUD née le 21 juin 1954, occupant le grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, est admise sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 30 juin 2018 et est radiée des effectifs de la commune à la même date.

**ARTICLE 2 :** A la même date, la situation administrative de Madame Martine RAYNAUD est la suivante : adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe, échelle C3, échelon 8, indice brut 499.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au Comptable de la collectivité, au Directeur de l'IRCANTEC et notifié à l'intéressée.

Fait à Layrac/Tarn, le 31 juillet 2018  
Le Maire

Notifié le

31 Juillet 2018

Signature de l'agent



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la présente notification devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - TOULOUSE CEDEX 7